



Procès-verbal
Le mardi, 6 juin 2000 - n° 117

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 140 Loi sur l'assurance parentale.

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 139 Loi sur le notariat.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 231 Loi concernant la Municipalité de Deauville. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1173-20000606)

6 juin 2000

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, au nom de M. Benoit (Orford) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 231, Loi concernant la Municipalité de Deauville.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 231 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 233 Loi concernant la Ville de Verdun. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1174-20000606)

M. Gautrin (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 233, Loi concernant la Ville de Verdun.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 233 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 228 Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

6 juin 2000

(Dépôt n° 1175-20000606)

M. Paré (Lotbinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 228, Loi modifiant la Loi sur la charte de la Coopérative fédérée de Québec.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 228 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail et le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) concernant la Cité du multimédia. Question n° 26, *Feuilleton et préavis* du 24 mai 2000.

(Dépôt n° 1176-20000606)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Charest (Rimouski), à titre de vice-présidente, dépose les rapports de la Commission de l'éducation qui :

— le 2 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 111 Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique. Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1177-20000606)

— le 1^{er} juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 118 Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1178-20000606)

6 juin 2000

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 30 mai, 1^{er} et 2 juin 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1179-20000606)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 424 citoyens et citoyennes représentant la population de la région de Baie-Comeau, concernant les taxes sur l'essence.

(Dépôt n° 1180-20000606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Cusano (Viau) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant les orphelins de Duplessis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

6 juin 2000

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, et du projet de loi n° 126, Loi sur les coopératives de services financiers;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les projets de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles et n° 123, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

6 juin 2000

La séance reprend à 15 h 07.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 112 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 112 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 86, Loi sur la police.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dupuis (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 1^{er} juin 2000, envoyée à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, par M^e Jacqueline Leduc, chef des services juridiques au cabinet Leduc Bélanger Boisvert Laurendeau Rivard Avocat, concernant l'article 115 du projet de loi n° 86.

(Dépôt n° 1181-20000606)

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption du principe

6 juin 2000

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 07.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 20 h 18, du consentement de l'Assemblée, les travaux sont suspendus.

Les travaux reprennent à 20 h 43.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, soit maintenant adopté.

6 juin 2000

Un débat s'ensuit.

À minuit, le débat sur la motion de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 juin 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU